

## QUESTIONNAIRE — LE PROCESSUS ÉLECTORAL FFTDA

Source : [ftda.fr](https://www.ftda.fr) — Fédération > La FFTDA > Processus électoral (<https://www.ftda.fr/fr/456-processus-electoral.html>)

N°	Question	Réponse A	Réponse B	Réponse C	Réponse D	Source
1	Quel rôle la FFTDA attribue-t-elle au processus électoral ?	Un outil de gestion budgétaire annuelle	Le pilier fondamental de la démocratie interne de la Fédération, garantissant la transparence, le renouvellement des instances et une représentation fidèle des voix des territoires	Un mécanisme de contrôle des clubs affiliés par les ligues	Un dispositif de validation des grades et diplômes fédéraux	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – Introduction
2	Combien de types d'Assemblées Générales la ftda décrit-elle comme piliers de la démocratie fédérale ?	Deux types d'AG	Trois types d'AG	Quatre types d'AG	Cinq types d'AG	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – Les trois piliers
3	A quelle fréquence minimum l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la FFTDA se réunit-elle ?	Au moins deux fois par an	Au moins une fois par an	Tous les deux ans	Tous les quatre ans après le cycle olympique	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGO
4	A quoi l'AGO de la FFTDA est-elle principalement dédiée ?	À l'élection des membres du Comité Directeur et au renouvellement des instances	À la modification des statuts et du règlement intérieur de la Fédération	À la gestion courante de la Fédération et à la validation des exercices passés et futurs	Aux décisions engageant l'avenir structurel de la FFTDA (fusion ou dissolution)	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGO
5	Parmi les missions suivantes, laquelle est explicitement citée parmi les missions de l'AGO de la ftda ?	L'élection du Président de la Fédération	L'approbation du Rapport Moral du Président et du Rapport Financier	La modification des statuts de la Fédération	Le vote sur la fusion avec une autre fédération	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGO
6	Quelle mission financière incombe à l'AGO de la FFTDA ?	La définition du montant des rétrocessions aux ligues	La validation du contrat de délégation avec le Ministère des Sports	Le vote sur les comptes de l'exercice clos (Bilan et Compte de Résultat) et l'adoption des budgets prévisionnels ainsi que la fixation des tarifs fédéraux	La décision d'emprunts excédant 75 000 euros	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGO
7	A quelle périodicité l'Assemblée Générale Élective de la FFTDA se tient-elle ?	Chaque année, en même temps que l'AGO	Tous les deux ans	Tous les quatre ans, généralement après le cycle olympique	Tous les six ans, en milieu de mandat présidentiel	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGE Élective
8	Quelle est l'unique mission de l'Assemblée Générale Élective de la FFTDA ?	Approuver les comptes de l'exercice clos et voter le budget prévisionnel	Procéder à l'élection des membres du Comité Directeur et au renouvellement des instances dirigeantes de la FFTDA	Modifier les statuts et le règlement intérieur de la Fédération	Valider la stratégie nationale et le contrat de délégation avec l'État	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGE Élective
9	Qui choisit l'équipe dirigeante de la Fédération lors de l'AGE Élective ?	Les Conseillers Techniques Sportifs placés auprès de la FFTDA	Les membres du Comité Directeur sortant	Les clubs et les délégués	Le Ministère chargé des Sports sur proposition des ligues	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGE Élective
10	Dans quelles circonstances l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la FFTDA est-elle convoquée ?	Chaque année pour compléter l'ordre du jour de l'AGO	Ponctuellement, uniquement lorsque la situation l'exige	Systématiquement tous les deux ans en milieu de mandature	À la demande des clubs représentant au moins 10 % des licenciés	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGE Extraordinaire
11	Quel est le rôle principal de l'AGE Extraordinaire de la FFTDA ?	Assurer la continuité annuelle de la gestion courante de la Fédération	Procéder au renouvellement quadriennal des instances dirigeantes	Statuer sur la modification des Statuts ou du Règlement Intérieur, ainsi que sur toute décision engageant l'avenir structurel de la FFTDA	Valider les candidatures aux postes du Comité Directeur avant l'AGE Élective	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGE Extraordinaire
12	Quelles décisions structurelles relèvent de l'AGE Extraordinaire de la FFTDA ?	L'approbation du rapport financier et le vote du budget	L'élection du Président et des membres du Comité Directeur	La modification des Statuts ou du Règlement Intérieur, et toute décision comme une fusion ou une dissolution	La fixation des tarifs fédéraux et la validation des diplômes	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – AGE Extraordinaire
13	Quel rôle l'AGO de la FFTDA assure-t-elle ?	Le renouvellement de la direction tous les quatre ans	La modification des règles fondamentales de l'organisation	La continuité annuelle	L'élection des délégués départementaux	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – Résumé
14	Quel rôle l'AGE Élective de la FFTDA assure-t-elle ?	La continuité annuelle de la gestion courante	Le renouvellement de la direction tous les quatre ans	La modification des règles fondamentales de l'organisation	La validation des comptes de l'exercice clos	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – Résumé
15	Quel rôle l'AGE Extraordinaire de la FFTDA assure-t-elle ?	La continuité annuelle de la gestion courante	Le renouvellement de la direction tous les quatre ans	La modification des règles fondamentales de l'organisation	L'élection des membres du Comité Directeur	<a href="https://www.ftda.fr/fr/456">ftda.fr/fr/456</a> – Résumé